



Nombres d'heures non respecté.

Par **snaketartare**, le **26/05/2009 à 19:32**

Bonjour,
Je suis actuellement en cdi temps plein en tant que vendeur. La politique de mon établissement est de donné des horaires de début de travail sans précisé la fin de journée. Ca donne des plannings comme ceux ci :
Lundi : 12h00-xxx mardi : 12h00-xxx mercredi : 14h00-xxx.....
On en prend connaissance le samedi précédent la semaine.
Si un jour les clients manquent on fait partir quelques vendeurs, du coup en fin de moi on se retrouve avec des horaires entre 25 et 35 heures par semaine.
Le patron est il en droit de me réclamer ses heures les mois suivants ou de me les déduire de ma paye sachant qu'il est pleinement responsable de mon planning ?
Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **27/05/2009 à 23:06**

bonsoir,
cela n'a pas l'air normal du tout...
une partie des réponses se trouve dans votre convention collective